

Discours

Discours de Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, prononcé à l'occasion de la commission nationale des Centres Culturels de Rencontre



Asnières-sur-Oise, le 5 janvier 2012

Monsieur le Sénateur, cher Jacques Legendre,
Monsieur le Président de l'association des centres culturels de rencontres,
cher Yves Dauge,
Monsieur le Président Jacques Rigaud,
Mesdames et Messieurs les membres de la commission,
Monsieur le Directeur du centre culturel de rencontre de Royaumont
[Francis Maréchal]
Chers amis,

Contact presse

Département de l'information
et de
la communication

01 40 15 80 20
service-presse@culture.gouv.fr

SEUL LE PRONONCE FAIT
FOI

www.culturecommunication.gouv.fr

Le label et le réseau des Centres Culturels de Rencontres représentent à mes yeux une importance essentielle dans la politique du ministère de la culture et de la communication.

Je suis heureux de pouvoir vous l'exprimer aujourd'hui, en présence de la commission nationale. Je veux saluer, Cher Jacques Rigaud, cette initiative, au moment où vous étiez directeur du cabinet de Jacques Duhamel en 1972, en liaison étroite avec Jean Salusse, alors directeur de la Caisse des Monuments Historiques, qui en a été le premier financeur et le bras actif.

Je tiens à saluer ici sa mémoire et son rôle précurseur.

Ce label historique est le fruit d'une volonté : celle d'inscrire la mise en valeur des monuments historiques dans une optique d'aménagement du territoire, et d'association du patrimoine avec la création contemporaine, sous toutes ses formes - notamment les arts plastiques, la musique et l'écriture.

Ce réseau a su conjuguer les exigences complémentaires du patrimoine, de la création et de la transmission.

Situés dans des sites patrimoniaux emblématiques, l'État a amplement investi dans leur restauration et leur conservation en partenariat avec les collectivités propriétaires, ou en assumant directement les travaux sur les monuments lui appartenant comme la Chartreuse de Villeneuve les Avignon, dont je tiens à saluer le travail exemplaire dans le domaine des écritures du spectacle vivant, et notamment en matière de numérique.

Les centres ont su également développer, au fil des ans, leur capacité de création artistique. Permettez-moi de citer quelques exemples pour 2011 : Ici même, à la Fondation Royaumont, la création de Mille et une nuits de Louise Moaty et de La Merlaison, ballet de Louis XIII créé en 1635 et dansé à Chantilly et Royaumont, a joué en miroir avec la création contemporaine : dans le domaine musical, avec une exposition sur Xenakis et le regard de la jeune génération de compositeurs sur ce dernier, mais aussi sur Stockhausen et Cage ; dans le domaine chorégraphique, avec Myriam Gourfink et le programme « Transforme, langage ? ».

Je pense également aux expositions parisiennes de l'IMEC – Abbaye d'Ardenne avec Gisèle Freund à la Fondation Pierre Bergé-Yves Saint Laurent, et « Editeurs, les lois du métier » à la BPI du Centre Pompidou. L'Académie baroque européenne du Centre culturel de rencontre d'Ambronay, pour sa part, est devenue Ambassadeur culturel de l'Union européenne. Elle fêtera sa 20^e Académie en 2012. Une commande a également été passée et créée, « La Passion selon Marie » de Zad Moultaka.

Ces exemples parlent d'eux-mêmes, parmi beaucoup d'autres qui concernent des écrivains, des plasticiens, des chorégraphes, que je ne peux malheureusement tous citer, mais dont l'originalité et la qualité m'ont beaucoup frappé.

C'est dans cet esprit que je souhaite vous proposer une relance de la politique de mon ministère en faveur des Centres culturels de Rencontres. Les centres culturels de rencontre correspondent en effet à trois de mes orientations principales :

- La prise en compte des zones rurales ;
- Le souci d'associer patrimoine et création dans un esprit de culture partagée et de valorisation économique et culturelle du patrimoine monumental, mais aussi de développement durable et soutenable de nos territoires ;
- L'essor d'un tourisme culturel de qualité, qui sera un véritable trésor pour les générations futures, si nous savons le leur transmettre.

Les Centres culturels de rencontres correspondent en effet à un label de qualité et à un souci de démocratisation culturelle partagé pleinement avec les collectivités locales.

J'ai donc décidé les mesures suivantes :

- La concertation de cette évolution sera inscrite à l'ordre du jour des prochains comités des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC) au cours de l'année 2012 ;

L'arrêté de 1996 sera repris par un décret, porteur d'une ambition politique nouvelle pour ce label. La composition de la commission sera revue pour mieux y impliquer toute l'administration centrale de mon ministère : le Secrétariat général, les Directions générales des patrimoines, de la création artistique, des médias et des industries culturelles, et la Délégation générale à la langue française et aux langues de France.

La circulaire d'application de 1998 sera reprise, à l'issue d'un dialogue avec tous les partenaires, afin notamment d'assurer un suivi plus harmonieux et attentif de ce réseau au sein de mon ministère et de ses services déconcentrés.

- Je souhaite enfin que la réunion de notre commission puisse avoir lieu désormais tous les ans.

Les centres culturels de rencontre poursuivent, vous le savez, deux objectifs complémentaires :

- assurer tout d'abord la conservation, la valorisation et l'accès au public d'un édifice ou d'un ensemble monumental, qui présente un intérêt majeur, en lui donnant une orientation culturelle et intellectuelle forte.
- développer des créations artistiques et culturelles contemporaines dans un contexte d'enrichissement mutuel entre patrimoine et création. Celles-ci peuvent passer par des résidences d'artistes, des actions dans les domaines de la recherche, des rencontres avec les publics les plus larges, et l'accueil de professionnels. Le dialogue entre le lieu patrimonial et la démarche artistique dont il sera le lieu d'inspiration ou le support, donnent ainsi une résonance particulière aux créations qui naitront de cette confrontation, en faisant voir le monument sous un autre jour.

Les établissements labellisés répondent ainsi à plusieurs préoccupations majeures de notre temps : lieux de réflexion, de ressourcement et de confrontation pour des artistes et chercheurs, ils facilitent la rencontre du public avec le patrimoine et avec les formes les plus innovantes de la création. Ils conjuguent, dans la logique propre de leurs missions, une responsabilité artistique, territoriale, sociale et professionnelle.

Ils conjuguent, dans la logique propre de leurs missions, une responsabilité artistique, territoriale, sociale et professionnelle, en portant des projets artistiques et culturels ambitieux, innovants, soucieux d'un ancrage local comme d'un rayonnement national et international, et porteurs d'actions volontaristes de développement des publics.

Je souhaite par ailleurs que les actions conduites par les CCR dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle, de l'insertion des publics handicapés ou empêchés, du développement durable, revêtent aussi un caractère d'exemplarité.

J'ai souhaité réunir aujourd'hui la Commission nationale des CCR pour souligner l'importance que j'attache à cette action. Il appartient en effet à cette commission de me proposer l'octroi ou la prise en considération du label CCR pour de nouveaux candidats, de délibérer sur toutes questions relatives aux CCR et de favoriser leur cohérence, leur mise en réseau et leur valorisation.

Je souhaite rendre hommage à son précédent président, M. le Député René Garrec, pour son engagement. Je souhaite saluer Jacques Legendre, qui lui succède, et je tiens à le remercier chaleureusement d'avoir accepté cette charge. Je voudrais également remercier l'ensemble des membres de la commission nationale, avec une pensée particulière pour les nouveaux arrivants, Mme la Députée Muriel Marland-Militello, Mme Françoise Nyssen, MM. Claude Jean et Georges Buisson.

Je souhaite renforcer un réseau visant à promouvoir des modalités exemplaires de conservation et de réutilisation de monuments afin de proposer un maillage du territoire par des actions d'animation culturelle, de politique d'accueil et d'action de pédagogie du patrimoine et de la création en direction d'un large public.

L'histoire des centres culturels de rencontre est souvent celle de hauts lieux de spiritualité, de connaissance, de pensée ou de pouvoir. Il s'agit d'inventer pour chacun d'entre eux de nouvelles fonctions contemporaines, adaptées à leur histoire, leur architecture, leur environnement local.

Ils doivent être en mesure de représenter des pôles d'excellence et de référence au plan national pour les professionnels des différents champs

disciplinaires concernés, qu'il s'agisse par exemple de l'écriture dramatique, de la musique vocale, de l'architecture, de l'écriture cinématographique, des archives de l'édition, ou de l'art contemporain. Chaque établissement doit pouvoir affirmer ainsi un rôle spécifique dans le réseau.

Etant donné les que les centres sont généralement situés dans des paysages culturels d'une très grande beauté, souvent baignés par le fleuve de l'histoire, il convient également de protéger leur singularité et leur fragilité, parfois menacée par l'étalement urbain ou l'implantation de nouvelles installations qui lui sont nuisibles. Je pense notamment aux éoliennes qui, mal implantées ou insérées, peuvent détruire irrémédiablement le trésor culturel des paysages construits au fil des siècles par la main de l'homme.

Monsieur le Président, cher Yves Dauge, je souhaite aujourd'hui rendre hommage à votre action, à votre implication très forte et à l'action de votre association, créée en 1972, qui a élaboré la charte des Centres culturels de rencontres, et qui fixe les missions des 15 centres existants et de ceux qui viendront s'y ajouter. Vous avez su créer un réseau européen de 27 établissements et 4 centres dans le monde dont le Québec et la Tunisie. L'enjeu est important, les rapports entre patrimoine et création constituent un atout considérable pour la promotion de la construction européenne et pour la valorisation, dans cette perspective, des identités culturelles qui la constituent.

Dans cet esprit le programme Odysée a pour vocation l'accueil en France d'artistes, de chercheurs et de professionnels de la culture d'autres pays à travers la mise en œuvre de résidences au sein des Centres culturels de rencontre. Ce dispositif tire sa force de la flexibilité qu'il met en œuvre au service des artistes et des Centres, de la qualité des projets qui s'y déploient, des liens qui s'inscrivent dans la durée et qui permettent d'irriguer les territoires essentiellement ruraux, des coopérations qu'il génère sur le long terme. Parce que le programme « Odysée » est directement en prise avec les créateurs et la société civile, il est à l'écoute des besoins réels ; et il établit un dialogue interculturel d'autant plus fécond qu'il se développe dans la durée. Il offre aux artistes un espace de réflexion, de maturation en amont de la production qui leur permet aussi de s'imprégner et d'apporter un certain regard sur la société et la création françaises. Je note qu'il a permis aussi d'accueillir des artistes en provenance de la Nouvelle Orléans et d'Haïti lorsque ces lieux ont été touchés par les catastrophes naturelles que nous connaissons.

C'est parce qu'elle dispose d'une connaissance approfondie du réseau des Centres que l'Association des Centres Culturels de Rencontres est en mesure d'établir, pour chaque projet, un protocole au cas par cas. Elle joue le rôle de véritable observatoire culturel pour l'ensemble du programme, par son rôle administratif, logistique et d'évaluation.

Pour leur part, les DRAC instruiront les dossiers des nouvelles candidatures des centres et apporteront leur concours dans le choix des orientations artistiques et culturelles, ainsi que dans celui des projets de travaux et d'aménagement soumis aux procédures propres aux monuments historiques, quand c'est le cas. Elles consulteront à cet effet, les directions générales concernées sur le fond, ainsi que le secrétariat

général de mon ministère, qui assure désormais la coordination de l'ensemble.

L'administration centrale, aidée des inspections, demandera aux DRAC en 2012 un travail précis de recensement et d'évaluation des initiatives les plus intéressantes de valorisation croisée entre patrimoine et création, afin de travailler avec vous à une évolution de la cartographie des centres sur l'ensemble du territoire national. Celle-ci pourra être notamment coordonnée avec l'initiative que j'ai prise récemment d'attribuer un label « Maisons des illustres » à certaines demeures liées à la personnalité d'un artiste ou d'un écrivain.

Je tiens à remercier chaleureusement mes services, le Secrétariat Général, Guillaume Boudy et particulièrement Jean-François Chaintreau, chef du service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation, qui prendra sa retraite à la fin du mois de janvier, je tiens à rendre hommage à une carrière au service de l'art et de la culture, et notamment de la démocratisation culturelle, pour laquelle il a œuvré sans relâche. Je voudrais également remercier l'ensemble des DRAC pour leur implication dans le réseau.

L'ensemble des réseaux formés par les Maisons des Illustres, les Centres culturels de Rencontres, ainsi que les villes et pays d'art et d'histoire dont vous avez largement contribué au développement, Monsieur le président, participent de la même ambition de mise en valeur de l'immense richesse artistique et historique de notre territoire. En donnant un nouvel élan au soutien de l'Etat apporté aux CCR, je souhaite que nous puissions contribuer au dynamisme créatif qui leur est propre, en donnant aux créateurs la possibilité de réaliser leurs projets, au public français ou étranger la chance de les découvrir, et aux citoyens la possibilité de s'approprier un patrimoine historique intelligemment réutilisé et mis en valeur par la création.

Je vous remercie.